



OR 2247 CONFIDENTIEL

Genève, le 9 octobre 2013

A

Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération  
Rabat

Destinataires principaux : Cab - SG - DG8.3  
CC : MD - DG8.1 - Cellule Sahara

Objet : **Projet de visite de la Haut Commissaire aux Droits de l'Homme au Maroc.**  
Réf : M/F n° 2210 du 3 octobre 2013.

Comme suite à mon fax cité en référence, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai eu, hier, un déjeuner de travail avec M. Bacré Ndiaye, Directeur des Procédures spéciales et du Conseil des Droits de l'Homme au HCDH et ce, dans le cadre de la stratégie élaborée par cette Mission pour mobiliser l'entourage de Mme Pillay, Haut Commissaire aux Droits de l'Homme, en vue de mettre en échec les pressions de New York -M. Ross, M. Simonovic et le DPA- visant à la forcer à se rendre au Sahara.

Je lui ai développé mon argumentaire en faveur de la visite de Mme Pillay à Rabat uniquement et les raisons objectives qui l'empêcheraient de se rendre au Sahara.

M. Ndiaye m'a répondu ce qui suit :

\* L'argumentaire du Maroc pour limiter cette visite officielle à Rabat uniquement avec notamment une éventuelle audience Royale, permettra à Mme Pillay de terminer son mandat avec une mission réussie dans un pays qui coopère pleinement avec son Office.

\* La non-inclusion des camps de Tindouf dans sa visite en Algérie en septembre 2012 est un élément de poids pour décliner, en toute légitimité, toute demande d'aller au Sahara.

\* Plusieurs Procédures spéciales du Conseil des Droits de l'Homme se sont rendues au Sahara dans le cadre de leurs visites au Maroc, alors qu'aucune d'entre-elles n'a visité les camps de Tindouf.

\* Le Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires vient de demander à visiter l'Algérie, mais il n'a pas osé solliciter à se rendre dans les camps de Tindouf, combien même les résolutions du Conseil de Sécurité parlent de visites au Sahara et aux camps. Bien plus, aucun responsable de New York n'a jamais sollicité, directement ou indirectement, à sa Division d'inclure les camps de Tindouf dans les demandes de visite en Algérie.

Aux termes de cet échange, M. Ndiaye m'a promis de sensibiliser Mme Pillay sur la complexité politique de la question du Sahara et le risque de son exploitation par les autres parties et partant, l'encourager à limiter sa visite à Rabat et ne pas demander à se rendre au Sahara. Son insistance à cet effet pourrait compromettre le principe même de la visite au Maroc. D'autant que Mme Pillay n'aura que six à sept mois en 2014 pour accomplir les visites qu'elle compte effectuer avant la fin de son mandat en août 2014.

A cet égard, il m'a confié que la discussion du programme de son agenda de visites aura lieu fort probablement dans les prochaines semaines. Seuls y assisteront son adjointe et trois Directeurs : M. Anders Kompass, Directeur des opérations sur le terrain, M. Ibrahim Salama, Directeur des Organes des Traités, et lui-même. M. Ndiaye aura une double casquette, puisqu'il assure également l'intérim de la Division de la recherche et du droit au développement, dans l'attente de la désignation d'un remplaçant de l'ancienne Directeur, M. Marcia Kran.

M. Ndiaye, qui est un sénégalais fervent tijane, m'a assuré que le Maroc peut compter sur son appui sans faille pour défendre sa position. A cet égard, il m'a révélé qu'il ne s'était pas rendu pour un pèlerinage à Fès depuis près de 20 ans. Aussi et afin de l'encourager à plaider vigoureusement en faveur de la position du Maroc, je lui ai indiqué que le Maroc serait heureux de l'inviter.

A cet égard, je vous serais extrêmement reconnaissant de bien vouloir m'indiquer si je peux lui confirmer l'invitation à se rendre en visite privée à Fès d'ici la fin de l'année en cours.

L'Ambassadeur  
Représentant Permanent

Omar HILALE

